

Réseau action climat Canada - Climate Action Network (Rac-CAN) Mémoire soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral de 2021

Le 7 août 2020

Réseau action climat Canada – Climate Action Network Canada

75 rue Albert, bureau 305, Ottawa (Ontario) | K1P 5E7 | Canada

Téléphone et courriels : +1 855 CLIM-NET (254-6638) | info@climateactionnetwork.ca www.climateactionnetwork.ca | @CANRACCanada

Liste des principales recommandations

Réseau action climat Canada - Climate Action Network (Rac-CAN) propose six recommandations prioritaires pour le budget fédéral de 2021. Chacune d'entre elles comprend des mesures budgétaires spécifiques faisant partie intégrante des efforts du Canada pour stimuler une relance saine et juste après la COVID-19 :

1. Que le gouvernement accorde un financement de 10 millions de dollars sur deux ans pour la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail interministériel voué à une relance saine et juste et dont les rôles seraient les suivants : 1) évaluer les dépenses gouvernementales avec une optique axée sur une relance juste; 2) agir comme intermédiaire entre le gouvernement fédéral et les communautés touchées qui reçoivent de l'aide et des appuis à la relance du gouvernement fédéral.
2. Que le gouvernement mette en œuvre les sept principes et conditions d'une relance verte, comme il a été énoncé dans le rapport [Conditions vertes : Principes et conditions pour une relance économique verte au Canada après la pandémie de la COVID-19](#) qui a été soumis au cours de cette consultation par l'Institut international du développement durable.
3. Que, conformément au dépôt d'une loi prochaine concernant l'engagement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, le gouvernement accorde un financement de 25 millions de dollars sur une période de cinq ans (soit 5 millions de dollars par an) qui appuiera un comité consultatif formé d'intervenants infranationaux, sectoriels, autochtones et communautaires ainsi qu'un comité d'experts techniques pour prodiguer des conseils au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et au Cabinet de manière à explorer différentes voies, ou mettre sur pied des mécanismes et des plans pour atteindre l'objectif du Canada en matière de carboneutralité.
4. Que le gouvernement réserve 4 milliards de dollars américains, la juste part du gouvernement canadien du 100 milliards de dollars américains visé, pour le financement international de la lutte contre les changements climatiques à l'occasion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et réserver au moins 15 % de cette somme pour financer des projets visant l'égalité des genres comme objectif principal. Elle devra également être versée par l'entremise de différents moyens et pas seulement les banques multilatérales et inclure une augmentation du financement priorisant l'Afrique subsaharienne, les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement.
5. Que le gouvernement refuse qu'Exportation et développement Canada soit utilisé comme outil pour élargir l'industrie des combustibles fossiles au Canada et ailleurs dans le monde.
6. Que le gouvernement établisse un poste spécifique et transparent dont le but principal serait le financement pour le climat dans l'enveloppe d'aide internationale (EIA) et d'au moins augmenter l'EIA pour la rendre proportionnelle au montant du financement pour le climat pris en compte.

Introduction

L'année 2020 a surtout été une année de transformation sans précédent pour le Canada, surtout de manière inattendue. En 2020, nous nous attendions à ce que le Canada s'engage dans une contribution déterminée au niveau national nouvelle et améliorée envers l'Accord de Paris en prévision de la 26^e Conférence des parties (COP26) pour atteindre des cibles fondées sur la science et l'équité et qui permettront de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours de la prochaine décennie. Une nouvelle loi canadienne sur la responsabilité en matière de changements climatiques inscrirait dans la loi des objectifs de réduction des émissions et établirait des voies mesurables et progressives pour atteindre le succès à long terme. Une loi sur la transition équitable serait en cours d'élaboration pour guider la transition de l'économie et de la main-d'œuvre de la dépendance aux combustibles fossiles vers une nouvelle économie propre. Des efforts de coopération concertés seraient redoublés pour développer davantage l'ensemble des outils stratégiques, des règlements, de la législation et des actions significatives pour le climat dans tous les secteurs et tous les ordres de gouvernement pour effectuer une transition réussie, équitable et juste pour tous.

Mais ensuite, la planète a été frappée par une pandémie mondiale, la guerre des prix sur le pétrole de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), la crise climatique toujours en cours et une véritable révolution contre l'injustice raciale. Les faiblesses et les vulnérabilités de nos modèles sociaux et économiques ont rapidement imposé une action collective pour y remédier. Pour y répondre, le gouvernement du Canada et ses provinces, territoires et municipalités ont fait des investissements sans précédent, dont la majorité devront se poursuivre au cours des prochaines années.

Les collectivités et les personnes qui vivent en marge de la société ont subi de manière disproportionnée les conséquences les plus dures et les plus meurtrières de cette année difficile, des travailleurs agricoles migrants du sud de l'Ontario qui ont subi flambée après flambée cette maladie mortelle, aux habitants des réserves autochtones qui n'ont pas accès à l'eau potable ou à des services d'assainissement essentiels pour rester en sécurité durant la pandémie et dont la seule solution était de confiner et d'isoler complètement la collectivité, en passant par les Noirs et les personnes de couleur qui vivent et meurent dans des communautés dont les structures et les services sociaux fondamentaux privilégient les Blancs, mettent en péril les Noirs et sous-estiment la vie et les expériences des personnes racialisées.

Ce sont toutes ces raisons qui ont poussé les acteurs de la société civile canadienne à travailler en harmonie dans une unité également sans précédent dans pratiquement tous les secteurs pour rédiger les principes directeurs d'une [Relance juste pour tous](#) :

1. Donner la priorité à la santé et au bien-être des populations, sans exception
2. Renforcer le filet social et fournir de l'aide à la population
3. Donner la priorité aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs communautés
4. Renforcer la résilience pour prévenir de futures crises
5. Renforcer la solidarité et l'équité entre les communautés, et les générations au-delà des frontières
6. Respecter les droits des peuples autochtones et travailler en partenariat avec eux

En complément de ce travail, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) proposent sept [conditions vertes](#) des principes et conditions transversaux pour garantir une relance saine, verte et juste.

Nos recommandations prébudgétaires renforcent deux efforts largement soutenus et présentent des mesures concrètes que le gouvernement du Canada peut adopter en 2021 pour favoriser une relance réussie, saine, verte et juste pour tous.

Recommandation 1 : un groupe de travail pour une relance juste

S'appuyant sur un large soutien aux principes pour une relance juste, le gouvernement peut maintenir ses efforts d'aide et de relance face à la COVID-19 tout en étant conforme aux attentes des Canadiens en mettant en place des mécanismes qui garantissent la transparence et l'obligation de rendre compte. Nous recommandons l'établissement d'un groupe de travail interministériel composé de membres de divers organismes pour prendre en charge des tâches se rapprochant à la fois du rôle de vérificateur et de protecteur du citoyen. Dans un premier temps, le rôle de vérificateur du groupe de travail comprendrait d'examiner les décisions politiques du gouvernement et ses investissements pour s'assurer qu'ils adhèrent aux principes pour une relance juste et à d'autres lois pertinentes en matière de responsabilité fiscale et sociale. Son deuxième rôle consisterait à faciliter le renouvellement et le renforcement des efforts pour établir des relations réciproques solides entre le gouvernement fédéral et les collectivités touchées auxquelles il fournit une aide et des ressources pour faire en sorte de reconnaître et de répondre plus efficacement à leurs besoins.

En nous fondant sur des exemples tirés de budgets de groupes de travail fédéraux précédents, nous recommandons de financer le nouveau groupe de travail pour une relance juste avec une somme de 10 millions de dollars pendant une période de deux ans.

Recommandation 2 : Appliquer les principes et conditions pour une relance verte

Établir des conditions aux investissements continus est le droit et le devoir du Canada et il doit le faire dans l'intérêt de la population. Le Canada a besoin des investissements massifs en lien avec la relance après la pandémie de la COVID-19 pour stimuler un nouveau modèle économique qui soutient les travailleurs d'aujourd'hui et de demain, pour contrer la crise climatique et protéger la santé humaine et de la planète. Nous réitérons les recommandations détaillées dans le mémoire de l'Institut international du développement durable en les résumant comme suit :

1. Inclure des conditions pour une transition vers la carboneutralité au secteur industriel quand on lui accorde du soutien financier
2. Appliquer des conditions financières strictes pour accroître la stabilité financière, sécuriser les emplois et encourager la transition vers une économie sobre en carbone
3. Axer la relance sur les travailleurs et veiller à ce qu'elle accélère et permette une transition équitable
4. Soutenir l'évolution et la création des secteurs et des infrastructures de demain
5. Protéger, respecter et renforcer la réglementation environnementale et les cadres de politiques climatiques pendant la relance
6. Assurer la transparence et la responsabilisation

7. S'assurer que le soutien contribue à augmenter l'équité et le bien-être sans laisser personne derrière.

Recommandation 3 : Mettre en place un comité consultatif zéro émission nette formé d'intervenants infranationaux, sectoriels, autochtones et communautaires ainsi qu'un comité d'experts techniques

En juin 2020, le Rac-CAN et ses partenaires ont recommandé une [approche à 5 piliers](#) pour mettre en place une loi sur la responsabilité en matière de changement climatique qui impliquerait de :

1. Légiférer les cibles de réduction des émissions de GES à long terme (2050 et 2030) qui sont ambitieuses et rapprocheraient le Canada de l'atteinte de sa contribution juste à un scénario d'atténuation de 1,5°C;
2. Établir des rapports de bilans de carbone sur cinq ans, comme base pour la planification de l'atténuation, qui plafonnent les émissions de GES totales et distribuent de façon équitable les émissions à travers le pays;
3. Réclamer des rapports d'impact sur cinq ans (la base de la planification de l'adaptation) déposés devant le Parlement qui évaluent les risques associés aux impacts climatiques actuels et prévus au Canada;
4. Réclamer des exigences de planification et de rapport pour atteindre des budgets de carbone et guider l'adaptation;
5. Établir un comité consultatif d'experts indépendant sur le climat pour aviser sur les cibles à long terme, les budgets de carbone sur cinq ans, les rapports d'impact climatique et les solutions législatives et pour surveiller et faire rapport, de façon indépendante, sur les progrès dans l'implantation.

Le comité est au cœur du cadre de responsabilisation et joue un rôle clé dans chacun des piliers précédents, c'est la raison pour laquelle nous recommandons qu'une attention budgétaire prioritaire soit accordée développement des comités d'experts et consultatifs.

Comme on l'a appris lors des discussions avec l'équipe de rédaction de la loi sur la carboneutralité d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à la fin juillet, le Ministère est actuellement favorable à la mise en place d'un organisme consultatif pancanadien constitué d'intervenants représentant les régions infranationales, les secteurs ainsi que les communautés autochtones et non autochtones. Cet organisme consultatif offrirait des conseils et des recommandations au ministre responsable pour guider l'approche du Canada dans l'élaboration et la supervision de la mise en place des voies à emprunter et de la réglementation pour atteindre la carboneutralité.

Étant donné la diversité de la représentation de l'organisme consultatif, celui-ci peut également servir de mécanisme important pour faciliter la coopération intergouvernementale entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui sera nécessaire pour assurer le succès du Canada dans l'atteinte de ses cibles climatiques. C'est la raison pour laquelle cet organisme

devrait avoir accès aux ressources et aux mécanismes nécessaires pour favoriser la pleine coopération intergouvernementale.

Une équipe d'experts techniques présenterait des recommandations détaillées à l'organisme consultatif concernant l'établissement de budgets de carbone nationaux, les indicateurs de rendement et d'autres mécanismes techniques de ce type pour garantir l'obligation de s'expliquer, la mise en œuvre et le respect des engagements du Canada en matière de climat.

Ces deux organismes nécessitent des investissements à long terme pour compenser ses membres et pour remplir ses fonctions de recherche, de production de rapports et de gestion de la mobilisation du public.

Le Comité pour le changement climatique (CCC) du Royaume-Uni est reconnu comme la norme mondiale en matière de présentation de conseils spécialisés sur le climat. De plus, son budget annuel s'élevait à environ 3,8 millions de livres sterling, soit 6,5 millions de dollars canadiens, entre 2009 et 2017¹. Nous recommandons que le gouvernement du Canada fournisse un budget similaire, soit 5 millions de dollars par an pendant cinq ans, pour notre propre version du Comité pour le changement climatique au Royaume-Uni.

Recommandations 4 à 6 : Financement de la lutte contre les changements climatiques

Le Canada a une obligation juridique, dans le cadre de la CCNUCC, de soutenir les pays en développement dans le contexte de la réponse mondiale contre la crise climatique et de l'application de l'Accord de Paris dans le monde entier. Le Canada, en tant que membre du groupe des pays industrialisés, s'est engagé à verser une somme de 100 milliards de dollars américains chaque année, de 2020 à 2025, provenant de sources de financement publiques, privées et autre. Pourtant, la contribution du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques est l'une des plus basses comparativement à celles des autres pays développés du G20. Le Canada se classe 18^e sur les 23 pays développés (le sixième moins élevé), avec 0,07 %.

Le gouvernement du Canada doit au moins assumer sa juste part pour atteindre la cible de 100 milliards de dollars américains, ce qui représente, en comparant le revenu national du Canada aux chiffres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 3,8 %. Cela signifie que le Canada devrait verser annuellement 4 milliards de dollars américains. La moitié de cette somme devrait financer l'adaptation et l'autre soutenir des mesures d'atténuation. Le Canada devrait aussi réserver au moins 15 % de la somme pour la lutte contre les changements climatiques pour des projets visant l'égalité des genres.

Le financement accru du Canada pour l'adaptation devrait prioriser l'Afrique subsaharienne, les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement pour garantir un soutien envers les communautés les plus vulnérables aux conséquences de la crise climatique.

¹Source : <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/publication/role-independent-bodies-in-climate-governance-uk-committee-on-climate-change/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Le gouvernement du Canada devrait également diversifier les manières dont ces fonds sont distribués aux pays en développement. À ce jour, plus de 90 % des fonds allant pour la lutte contre les changements climatiques sont distribués par l'entremise de banques multilatérales de développement qui sont coûteux et ne favorisent pas une véritable appropriation par le pays, la participation locale, l'égalité des genres et le respect des droits des peuples autochtones.

Nous demandons aussi à ce que le gouvernement refuse qu'Exportation et développement Canada soit utilisé comme outil pour développer l'industrie des combustibles fossiles au Canada et ailleurs dans le monde. Cela va à l'encontre des objectifs de l'Accord de Paris et des obligations du Canada à faire sa juste part pour réduire ses émissions.

Le Canada devrait établir un poste spécifique et transparent dont le but principal serait le financement pour le climat dans l'enveloppe d'aide internationale (EIA) et d'au moins augmenter l'EIA pour la rendre proportionnelle au montant du financement pour le climat envisagé.